



HAL
open science

Enseigner l'Europe

Didier Georgakakis, Andy Smith

► **To cite this version:**

Didier Georgakakis, Andy Smith. Enseigner l'Europe. Politique européenne, 2004, 14, pp.5-19. <10.3917/poeu.014.0005>. <halshs-04689442>

HAL Id: halshs-04689442

<https://shs.hal.science/halshs-04689442v1>

Submitted on 5 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Didier GEORGAKAKIS et Andy SMITH

ENSEIGNER L'EUROPE

“Annoncez que vous travaillez en tant que journaliste à Bruxelles et vous êtes susceptible de vous attirer un regard apitoyé et une question polie : ‘Ô et vous trouvez ça intéressant ?’ Le sous-entendu étant que seuls ceux qui apprécient de regarder la peinture sécher peuvent répondre ‘oui’.”

*“Why Brussels isn’t boring”, *The Economist*, 14 septembre 2002¹.*

Autant le dire d'emblée, ce numéro représente un numéro spécial dans tous les sens de l'expression. Outre qu'il est thématique — mais c'est le lot de la plupart des numéros de cette revue —, ce numéro n'a pas pour but de collecter des articles scientifiques construits autour des résultats d'une recherche fouillée ou même en cours. Il est plutôt né de la volonté de diffuser et de prolonger le débat sur l'enseignement de l'Europe initié lors d'une journée d'étude organisée conjointement par l'Association Française de Science Politique et l'Association des Enseignants et des Chercheurs en Science Politique en juin 2003.

L'enseignement des questions européennes apparaît en effet incontournable pour l'avenir de la science politique. Mais force est dans le même temps de constater que l'expansion rapide des cours sur l'Europe s'est souvent effectuée sans questionnement sur le plan collectif. Or ni l'organisation ni la mise en œuvre de ces cours ne vont de soi. Comment, par exemple, situer un cours de science politique parmi les autres enseignements sur l'Europe ? Comment intéresser des étudiants de premier cycle souvent aussi éloignés des questions politiques que des débats européens ? Comment, encore, articuler au mieux ce cours avec des recherches qui se développent en des sens de plus en plus disparates sur les plans nationaux et européens ?

¹ Nous remercions Olivier Baisnée d'avoir attiré notre attention sur cette citation.

Si les enseignants chargés de cours européens font incontestablement tout leur possible pour s'adapter à cette situation et capter durablement l'intérêt de leurs étudiants, ils le font ainsi souvent seuls et dans des conditions difficiles dans un pays où la science politique en Europe est encore à peine une sous-discipline en formation. C'est dans cette perspective, modeste sur le plan intellectuel mais qui voudrait faire œuvre utile, que se situe ce numéro. Loin d'être une question normative ou une invitation à l'homogénéisation des cours², ce numéro vise ainsi à s'interroger sur « l'Europe » qu'il convient d'enseigner. Les contributeurs ont été incités à fournir des éléments sur le rapport établi, dans un pays ou dans une université, entre les enseignements portant des titres du type « L'intégration européenne », « Le droit communautaire », « La politique comparée » et « Les relations internationales », et ce à partir d'un double point de vue : un ensemble de textes livre des éléments de comparaison sur l'enseignement et le statut des questions européennes dans d'autres pays ; un autre ensemble composé de plans de cours et de témoignages réflexifs vise à confronter des pratiques d'enseignement de l'Europe en France, en second et troisième cycle.

Avant d'en venir aux contributions proprement dites, nous souhaiterions situer ces textes dans leur contexte à partir de quelques réflexions sur la façon dont s'est développé l'enseignement de l'Europe à l'étranger puis en France.

Modèle ou contre modèle ? Les « European Studies » et la science politique en étranger

La place de la science politique dans les enseignements sur « l'Europe » est paradoxale dans un grand nombre de systèmes universitaires étrangers. Depuis la fin des années 1980, l'expansion des cours sur des questions européennes a été à la fois considérable et favorable à la création de postes de politiste. En revanche, jusqu'à très récemment, cette expansion s'est faite moins selon un mode

² Il existe un réseau d'enseignants spécialisés sur l'intégration européenne – EPSNet- qui ont travaillé sur un tel « programme de base » (Umbach, 2003 ; Umbach et Scholl, 2003). Il importe de savoir que cet exercice est souvent représenté par d'autres spécialistes de ce sujet, souvent à juste titre, comme une tentative d'harmonisation qui est intellectuellement stérilisante (Rumford et Murray, 2003).

disciplinaire et plus dans le cadre de nouveaux programmes d'enseignement et de départements multidisciplinaires portant le titre de « *European Studies* ». Des analyses plus approfondies de cette évolution sont au cœur des articles qui suivent sur l'enseignement de l'Europe en Suisse, aux États-Unis et à l'Institut universitaire européen (UIE, Florence), ainsi que sur les chaires Jean Monnet. L'interrogation qui suit concerne davantage l'impact de la multidisciplinarité sur les conceptualisations de l'intégration européenne comme objet d'étude.

Si l'émergence d'une approche multidisciplinaire des *European Studies* a beaucoup marqué les sciences sociales scandinaves, allemandes et hollandaises, son expansion la plus rapide, et par ailleurs la mieux documentée, a eu lieu au Royaume Uni. Plus exactement, dans ce pays, entre le début des années 1970 et la fin des années 1990, cette approche de l'enseignement de « l'Europe » a connu un développement régulier avant de céder sa place à une spécialisation disciplinaire révélatrice³. À la source de cette évolution se trouve l'adhésion contestée de ce pays à la Communauté européenne. En effet, ce débat politique a poussé de nombreux enseignants à effectuer des recherches sur ce thème et à monter des programmes d'enseignement s'y rapportant. Mise à part l'orientation « pro-européenne » de ces pionniers de l'enseignement sur l'Europe, on notera également qu'ils ont véhiculé un projet « interculturel » visant à allier les enseignements sur la Communauté avec d'autres sur les langues et les cultures des pays européens. Ainsi a rapidement émergé un nouveau sujet d'étude « régionale » (*area studies*) fondé sur des compromis pédagogiques infra-universitaires entre les disciplines comme la science politique, l'histoire, l'économie et les départements de langues. Loin de faire fuir les étudiants, le caractère peu problématisé des programmes d'enseignement engendrés par ces compromis a suscité un tel engouement qu'aujourd'hui pas moins d'une quarantaine d'universités offre des diplômes en *European Studies*.

Plutôt que de s'appesantir davantage sur l'histoire de ce phénomène, soulignons deux points qui concernent plus directement

³ Ces quelques lignes sur le cas britannique s'appuient essentiellement sur un article de M. Smith (2003), la présentation orale de Claudio Radaelli à notre journée d'étude de juin 2003 (« *European Studies : in transition, but where to ?* ») et sur des multiples prises de contact avec les politistes d'outre-Manche.

son rapport avec la science politique britannique. Comme le montre si bien l'article de Céline Belot et Claire Brachet, les politistes d'outre-Manche ont très bien su capter le thème de l'Europe en général, et les chaires Jean Monnet en particulier, comme une ressource pour la création de postes et de budgets de recherche. En même temps, du moins jusqu'aux années 1990, beaucoup des politistes nommés à ces postes avaient un degré d'insertion dans la science politique générale qui était tout à fait relatif. Publiant dans les revues spécialisées et les ouvrages collectifs, et comme en témoignent le caractère autoréférentiel des références citées (Baisnée et Smith, 2004), ces spécialistes de l'intégration européenne se sont souvent coupés des apports théoriques et méthodologiques d'une science du pouvoir, et sans doute plus encore de ce qu'on appelle en France les sciences sociales du politique.

Ce constat nous amène à une deuxième et dernière remarque sur le cas britannique : le « retour de bâton » disciplinaire des cinq à six dernières années. Impulsé par un recul de l'intérêt pour les langues des étudiants britanniques, mais aussi par la « normalisation » des enjeux politiques européens, les inscriptions en *European Studies* ont connu une baisse significative provoquant la suppression de plusieurs départements spécialisés dans ce sujet. Bien qu'il soit trop tôt pour se prononcer de manière définitive, il semblerait bien que les disciplines traditionnelles, et notamment la science politique, ont profité de cette tendance pour mettre fin à leur insertion dans les programmes multidisciplinaires. En mettant davantage en avant les problématiques et les qualités de leur propre discipline, les politistes concernés cherchent désormais à enseigner l'Europe comme un thème qui s'insère parfaitement dans les cours de science politique générale et de politique comparée (M. Smith, 2003, 33-34).

Ce repli disciplinaire n'a pas eu lieu partout en Europe. C'est un engagement fort à promouvoir des coopérations interdisciplinaires qui marque l'histoire et l'actualité de l'enseignement doctoral et post-doctoral de l'Europe à l'Institut universitaire européen (IUE). En effet, Jean-Baptiste Harguindeguy montre que depuis ces débuts dans les années 1980, cet Institut n'a d'autre ambition que de rassembler un corps enseignant et des étudiants de plusieurs nationalités autour de disciplines telles que la science politique, le droit, l'économie et l'histoire. Nonobstant les succès incontestables de l'IUE, il faut noter l'impact des divisions disciplinaires sur la structuration des séminaires

et le travail des étudiants. La plupart des séminaires sont monodisciplinaires et les thèses se font également dans une telle perspective. De même, on peut se demander si la volonté affichée de promouvoir les mises en entente de chercheurs – « jeunes » et « vieux » - de nationalité et de culture scientifique différentes a finalement produit les effets escomptés. Si l'IUE est certainement un endroit polyglotte, à lire ses productions de recherche on ne peut qu'être frappé par l'influence homogénéisatrice d'une science politique américaine que certains enseignants à l'IUE n'hésitent pas à critiquer pour ses tendances « hégémoniques » (Schmitter, 2002).

Qu'en est-il, au demeurant, pour la science politique américaine ? Bien entendu, cette science politique n'est pas homogène ni du point de vue de ses questionnements théoriques, ni de celui de son approche de l'intégration européenne. Si elle s'intéresse à l'Europe de manière générale depuis des décennies et à la Communauté européenne dès la fin des années 1950 (Calhoun, 2003), comme le soulignent Peter Loedel et John Occhipinti dans leur contribution à ce numéro, une implication approfondie des chercheurs américains dans l'enseignement de l'intégration européenne ne date que du début des années 1990. La relance du « projet européen » autour de l'Acte unique, mais aussi la chute du mur de Berlin, produisent un intérêt nouveau pour cette thématique fortement soutenue par la Commission européenne à travers ses Délégations officielles et son réseau de « *EU centers* ». Comme on pourrait s'en douter, le débat qui sépare les chercheurs « intergouvernementalistes » et « néo-fonctionnalistes » ne manque pas de rejallir sur l'organisation des enseignements et les plans de cours. Néanmoins on retient de l'article de Loedel et Occhipinti que ce débat n'a pas empêché l'émergence d'une grande convergence dans les thèmes traités par tous les enseignants spécialisés dans ce domaine et le développement de techniques pédagogiques innovantes (notamment les exercices de simulation des négociations communautaires).

L'accent mis par ces deux auteurs sur les changements induits par l'enseignement de l'Europe dans les universités américaines contraste avec la situation comparable dans un pays pourtant voisin de plusieurs pays membres : la Suisse. Comme le souligne Céline Belot dans sa contribution à ce numéro, la science politique suisse reste largement centrée sur les enjeux politiques suisses. Plus précisément, elle met en lumière que l'intégration européenne est rarement enseignée en Suisse avant la quatrième année d'un cursus des science

politique, qu'il n'existe pas de chaire universitaire consacrée à ce thème et que, de façon générale, la manière dont on aborde ce sujet en cours est plus proche d'une problématique des relations internationales que de celle de la politique comparée, de la sociologie politique ou de l'analyse des politiques publiques. Bien entendu, il existe des politistes suisses qui enseignent sur l'Europe sous un angle plus proche de ceux pratiqués dans d'autres pays. Néanmoins la force de la structuration disciplinaire des universités suisses semblent expliquer une certaine réticence généralisée au sein de la science politique helvétique à donner une importance plus grande aux questions européennes.

Mis à part dans le cas suisse, il importe donc de souligner que, depuis au moins quinze ans, les sciences politiques étrangères accordent une attention accrue à l'enseignement de l'Europe. Nous avons vu, toutefois, que ce développement n'est ni spontané ni linéaire. En effet, en mettant en lumière les inconvénients de la multidisciplinarité dans les sciences sociales, on est tenté de faire une comparaison entre les *European Studies* et le destin de la discipline des *Cultural Studies* en Grande-Bretagne. En analysant la trajectoire de cette dernière, A. Mattelart et E. Neveu regrettent les effets d'une absence de fil conducteur disciplinaire : « *Cette position braconnière, indisciplinée, a pu être un puissant atout de créativité (...) [Mais] elle aboutit davantage à ce qu'une communauté d'un poids démographique croissant se trouve sans 'canon', sans références particulières ou – ce qui revient au même - avec des basics si éclectiques qu'ils stimulent davantage les compétences d'un candidat à une version académique de « Questions pour un champion » que les dispositions d'un chercheur* » (2003, 89). Peut-on en dire la même chose pour les recherches sur l'intégration européenne ? Si, comme nous le pensons, la réponse à cette question est essentiellement positive, quelles sont les conséquences pour l'enseignement ? Comment les combattre ou au moins les limiter ? Le cas de la France montre que ces questions n'ont pas véritablement pu encore être posées. Le développement sinon d'une sous-discipline du moins d'un secteur relativement spécialisé de études européennes au sein de la science politique est resté jusqu'à une période récente très dépendant d'un ensemble d'effets de structure propres à cette discipline.

La science politique de l'Union européenne en France : une sous-discipline en voie de formation ?

S'agissant de situer le contexte français des études européennes, et plus spécifiquement la relation que l'enseignement de la science politique entretient avec l'Europe, on est très vite conduit à s'interroger. De quels cours parle-t-on et comment les désigne-t-on ? Cours de science politique *sur* l'Europe, les institutions européennes, l'UE, les politiques européennes ? Cours de politique européenne (sans s, donc) ? Sociologie politique *de* l'Union européenne ? La labilité des labels en est un premier indicateur : cette sous-discipline est encore assez peu balisée en France. L'enseignement de la, ou plutôt en l'état, d'une science politique de l'Europe y est encore récent et ses caractéristiques assez singulières appellent quelques réflexions liminaires.

Moins qu'une sous-discipline mais désormais plus que rien

Il ne s'agit pas ici d'en faire un tableau exhaustif, mais quelques sondages sur les sites internet des universités et des IEP permettent d'élaborer plusieurs constats qui montrent que les enseignements de science politique sur l'Union européenne (n°) en sont encore (qu') aux premières marches de leur développement. L'environnement et le statut des cours sur l'Europe sont tout d'abord extrêmement divers selon les lieux. Au sein des IEP, il existe parfois des filières européennes (Strasbourg, Lille), internationale et européenne (Aix), ou une dominante (« métiers de l'Europe » à l'IEP de Paris). En ce qui concerne les maîtrises de science politique, les filières Europe sont encore semble-t-il peu développées. L'espace des troisièmes cycles est lui-même en plein mouvement. Si, à Strasbourg, l'existence du DEA de science politique sur la construction de l'Europe et le DESS de politiques publiques en Europe ont pendant longtemps représenté des diplômes pionniers, on assiste aujourd'hui à la multiplication de filières empruntant à l'une ou l'autre de ces formes (Master recherche ou professionnel) partout en France. Même si la conjoncture du LMD rend nécessairement tout inventaire très imparfait, c'est dans ces troisièmes cycles, beaucoup plus qu'au sein de filières de premier ou second cycle que se donnent à voir les transformations les plus nettes, notamment vers une voie relativement pluridisciplinaire.

Au sein des filières Europe, lorsqu'elles existent, il est ensuite assez remarquable que figurent peu de cours spécialisés de science politique de l'Union européenne. On pourrait penser que de même que les enseignements de droit constitutionnel sont maintenant systématiquement accompagnés de cours autonomes de sociologie politique, les cours de sociologie politique européenne ou de vie politique de l'UE suivent une courbe parallèle (et en l'occurrence ascendante) à celles des cours de droit institutionnel de l'UE. On pourrait même en rêver : imaginons un instant les espaces dégagés par la discipline (en particulier en nombre de postes) si chaque cours de droit communautaire s'accompagnait systématiquement d'un cours de sociologie politique de l'Union tenu par un politiste (et, rêvons un peu plus, un cours de droit communautaire matériel par un enseignement politiste sur les politiques de l'Union). Ce n'est pourtant guère le cas. Les cours de science politique de l'Europe sont encore assez rares et dans la plupart des situations observées ils demeurent encore souvent des cours de politique comparée.

Cela ne signifie pas que les thématiques européennes sont absentes de la science politique, mais elles sont présentes au sein d'un ensemble de cours très divers. Dans les cours de politiques publiques, un chapitre sur l'eupéanisation des politiques publiques existe très souvent et ouvre sur des problèmes de politiques européennes (sur ce point cf. la table ronde « enseigner les politiques publiques » tenue en 2003 à l'AFSP). C'est également le cas des cours de sociologie politique qui intègrent des éléments sur les élections européennes ou les transformations du métier politique notamment. Quoi qu'il en soit, cette présence partielle de l'Europe ne va pas dans le sens de la formation d'une sous-discipline et, lorsque celle-ci est rendue possible, elle présente des problèmes de juxtaposition encore largement impensés. Parmi les cours autonomes recensés, on remarquera enfin que peu d'enseignants sollicités sont politistes mais plutôt extérieurs. Il n'est pas rare que les cours sur l'UE soient le fait de juristes ou même de praticiens (fonctionnaires européens ou Past). On y reviendra, à cela s'ajoute des enseignements tenus majoritairement par des chercheurs, il est vrai spécialistes, que des enseignants-chercheurs de la discipline.

Ces caractéristiques tranchent avec ce que l'on peut observer dans d'autres pays, comme on l'a vu plus haut. Pour ne prendre que l'indicateur des dispositifs J. Monnet, le décalage est criant.

L'annuaire de l'action Jean Monnet comprend aujourd'hui trois enseignants étiquetés en science politique en France, alors même qu'il en compte une centaine pour la Grande-Bretagne. Et encore tous ne relèvent pas des sections compétentes de la discipline (CNU 04 ou section 40 du CNRS). Si le cas des britanniques est extrême, aucun pays n'est dans une situation semblable à la France. Il ne s'agit au demeurant pas d'une spécificité française, mais d'une spécificité de la science politique française. D'autres disciplines comme le droit communautaire, l'histoire et l'économie sont représentées sans commune mesure comme on le verra plus en détail dans ce numéro.

A quoi tient ce décalage ? Il serait trop long de revenir sur ses causes. La faible taille de la discipline, ses liens avec les lieux de formation d'élites politico-administratives longtemps distantes par rapport à l'Europe, la commande d'expertises provenant des institutions européennes qui ont longtemps favorisé la conversion de juristes et d'économistes avant de mettre en avant les aspects les plus politiques ont sans conteste joué. À cela s'ajoutent vraisemblablement des effets de générations académiques et — les deux sont sans doute liés — un état du débat sur l'Europe en France qui est longtemps resté extrêmement feutré à la différence de ce qui existe en Grande-Bretagne par exemple. On peut en revanche souligner que cette situation de relatif désintérêt change depuis quelques années, notamment sous l'impulsion du renouveau des recherches sur l'Union en France.

Un développement récent et typé

Les recherches sur l'Union européenne se sont considérablement développées depuis quelques années, d'abord sur les plans institutionnels puis dans le domaine des politiques publiques comme en témoignent le colloque puis l'ouvrage *Politiques publiques en Europe* (Y. Meny, P. Muller et J.-L. Quermonne, 1995) ; ensuite, et à la fin des années 90 sur le plan de la sociologie politique comme en atteste une succession de manifestations scientifiques : colloque de Strasbourg sur les métiers de l'Europe en 1999 (Georgakakis, 2002), colloque de Lille sur la sociologie de l'Europe en 2000 (Guiraudon, 2000) ou encore et sur le plan international panel du congrès ECPR de Bordeaux (Smith, 2004). Les revues comprennent également de plus en plus d'articles sur l'Union européenne. Si le numéro de la

RFSP sur la Commission européenne dirigé par C. Lequesne en 1996 a représenté un numéro pionnier, les revues de la discipline publient aujourd'hui régulièrement sur les questions européennes (plusieurs articles dans la *RFSP*, *Politix* 1998, *Pôle Sud* 2001). La création de la revue *Politique européenne* en est bien évidemment l'indicateur le plus probant. Il reste que ce développement par l'intermédiaire de la recherche affecte l'espace de l'enseignement et qu'il mérite d'être interrogé sur le double plan institutionnel et pédagogique.

Si l'on assiste bien à un renouvellement des enseignements sur l'Europe, celui-ci est tout d'abord souvent porté par des chercheurs, incontestablement en plus grand nombre que les enseignants-chercheurs. Cela pose en premier chef la question des modes de recrutement de ces derniers. Il était jusqu'à présent difficile pour quelqu'un qui affiche la spécialité « Europe » d'être recruté dans le cadre des différents concours d'accession aux postes d'enseignants statutaires. C'est sans doute en partie le fait d'un « effet retard » ou plus exactement d'un effet de structure. Les évaluations par des enseignants dans leur très grande majorité peu au fait des questions scientifiques et parfois des réalités européennes rendent difficiles le dialogue ou parfois seulement la compréhension des enjeux d'un article touchant à l'Union européenne. Comme tout sous-espace, les travaux contiennent leur part d'implicite et ceux-ci sont assez peu décodables en dehors de cet espace. Le spécialiste de l'Union européenne partage beaucoup plus de points communs avec le spécialiste d'un aire géographique qu'avec un chercheur travaillant sur un problème très spécifique, mais plus centré sur la France, de sociologie politique ou de politique publique. De ce point de vue, le recours à des enseignants-chercheurs étrangers censés palier cette caractéristique lors des concours mériterait d'être plus questionné : être étranger ou européen, ce n'est pas nécessairement être spécialiste de l'Europe ou, le cas échéant, c'est être positionné au sein de clivages qui, par hypothèse, peuvent largement échapper à ceux qui les sollicitent. A cela s'ajoute encore l'image de l'Europe comme objet « lourd », « compliqué », « technique ». Les travaux sur les journalistes spécialisés (Bastin, Baisnée, Marchetti) ont bien montré les difficultés à parler de cet objet réputé « peu sexy ». On peut penser qu'un effet du même ordre joue contre les spécialistes — qui se voient dotés d'une espèce de crédit *a priori* négatif —, ce qui est sans doute tendanciellement moins le cas depuis que les revues scientifiques et les médias nationaux s'ouvrent aux objets européens (cf. la rubrique

Union européenne du *Monde*, les articles fréquents de *Libération*, etc.). Cette situation n'est pas sans effet compte tenu de la structure des services propres à un poste de science politique. Peu de lieux possèdent le luxe de pouvoir attribuer une partie substantielle de service à l'Europe. Il est du même coup souvent plus rassurant de recruter un généraliste de sociologie politique ou de politique publique réputé s'adapter à toutes les circonstances.

Il y a sans conteste une réflexion collective à mener sur ce point, ainsi qu'un effort des spécialistes — on y reviendra — pour sortir de ce qui s'est très vite constitué comme un sous-espace relativement clos au sein de la discipline. Cette situation n'a rien d'une fatalité et rien ne serait pire que de se draper dans un statut de victime. Il y a malgré tout des représentations à transformer. Sur le fond, il apparaît en effet difficilement envisageable qu'un spécialiste de l'Europe n'ait qu'une corde à son arc. Travailler sur un terrain européen, c'est construire des objets qui renvoient nécessairement à d'autres réalités analysées au sein de la discipline (représentations d'intérêt, politiques publiques, institutions, etc.). En d'autres termes, ce qui est en jeu ici relève moins de la thématique européenne *sui generis* que des problèmes plus généraux qu'entraînent les processus de spécialisation ou de sous-spécialisation. C'est un fait avéré : les sujets de thèse en science politique renvoient tendanciellement à des sous-champs de plus en plus en plus spécialisés et, de ce point de vue, les européanistes ne sont guère différents d'autres spécialistes (tendance à l'autoréférence, des affrontements théoriques implicites, etc.). Il y a sans conteste une réflexion collective à mener sur ce point, ainsi qu'un effort des spécialistes — on y reviendra — pour sortir de ce qui s'est très vite constitué comme un sous-espace relativement clos au sein de la discipline et recréer des passerelles avec les objets plus classiques de la discipline.

Qu'en est-t-il, ensuite, des enseignants-chercheurs non spécialisés qui sont désireux d'enseigner sur l'Europe ou, plus justement — les cours sur l'Europe ont longtemps fait partie de ces cours « mistigri » donnés au dernier arrivant —, se voient confier un cours sur l'Europe. Là encore cette conversion ne va pas de soi. Elle est à l'évidence dépendante d'effets de structure et, au premier chef, de ceux qui affectent objectivement le métier d'enseignant-chercheur. La difficulté objective de combiner les tâches d'enseignants et de chercheurs dans un environnement qui s'est considérablement

alourdi (réforme permanente de l'Université, accroissement des tâches administratives et/ou de gestion de projet, développement des dispositifs informels liés à l'encadrement du travail personnel des étudiants), ne sont pas à négliger. Dans ces conditions, l'investissement dans un terrain qui apparaît encore pour beaucoup lointain n'aide pas la conversion des non-spécialistes, et ce d'autant plus qu'il leur faut parallèlement continuer de publier sur leur recherche d'origine, participer à la vitalité de leur centre de recherche ou de leur discipline dans l'université. Tous cela est bien connu des enseignants-chercheurs et il est inutile d'insister d'avantage.

On doit en revanche insister sur un autre point. Ces effets de structure tiennent aussi aux caractéristiques mêmes des recherches sur l'Europe. Un enseignant a besoin de contenus positifs pour construire son cours et force est de reconnaître qu'il lui est ici difficile d'en trouver en l'absence de quelques clefs. La rareté de manuel complet est tout d'abord à noter à condition d'ajouter deux réserves : d'autres cours spécialisés sont dans le même cas et il est assez probable que la tendance va s'inverser dans les prochaines années (Magnette 2003, Smith 2004, et divers projets en cours comme l'a montré la journée d'études). Au demeurant, il faut noter la pléthore de manuels anglo-saxons au sein desquels il est difficile de choisir si ce n'est parfois de s'y retrouver. C'est là sans doute qu'intervient une autre caractéristique de ce champ de recherche. Il y a souvent un écart important entre ce que livre une littérature internationale consacrée aux *european studies* au sens large et ce qu'un politiste français a en tête pour construire un cours. Or cet écart n'a pas toujours été comblé par les productions françaises où alors sous des formes extrêmement éparses et difficilement mobilisables rapidement.

De part et d'autre de la Manche et de l'Atlantique, beaucoup d'articles reflètent des querelles d'écoles très abstraites pour ce qui est de leur utilisation dans un cours. Ces querelles sont accrues par les caractéristiques du marché de la recherche anglo-saxon depuis quelques années et, en France, par les confrontations théoriques qui résultent de l'internationalisation de la recherche. En clair, beaucoup d'articles relèguent les contenus empiriques au profit de l'affirmation d'une marque voulue singulière. Qui par exemple peut dire avec certitude combien de courants dit « néo-institutionnalistes » s'affrontent aujourd'hui au sein des études européennes ? Si les

travaux français cherchent eux aussi, et au demeurant de façon diverses, à se positionner, c'est aussi souvent par l'intermédiaire d'une affirmation paradigmatique qu'il conviendrait de développer plus avant en terme de contenus empiriques. On peut craindre — et les auteurs de cette introduction se comprennent très volontiers dans cette critique — qu'à l'incantation « l'Europe, l'Europe » se substitue « sociologie de l'Europe, sociologie de l'Europe » ou « sociologie des acteurs, sociologie des acteurs » lors même que les contenus empiriques n'en sont qu'à leur tout premier développement. Et c'est sans parler des tendances « cocktail » — pris au hasard : un zeste d'institutionnalistes, un verre d'Habermas, deux verres intergouvernementalistes et un bouchon de Weber (on imagine pour la structure). C'est là sans doute œuvre utile pour défricher des perspectives de recherche nouvelle, même si cela rend la mise en œuvre d'un cours plus difficile. Force est de reconnaître qu'il faudrait, - ce n'est pas le lieu ici-, créer les conditions d'un retour réflexif au moins momentané, pour réfléchir et consolider les acquis réels de ces dernières années.

Faut-il toutefois y voir une fatalité ? Certainement pas. D'abord parce que cette nécessaire prise de distance ne rend pas justice de la qualité des travaux dans leur ensemble, de l'augmentation des thèses ou des ouvrages empiriquement nourris et théoriquement plus balisés. Les développements récents de recherche et la production de thèses nourries inversent la tendance et la plupart d'entre eux se situent dans l'objectif de (re)construire des objets sociopolitiques (les militantismes européens, les constructions d'une « société civile » ou d'un « espace public » européens, la professionnalisation à l'Europe, les territorialisations de l'UE, pour en citer quelques uns). En bref, il y a aujourd'hui de quoi fournir les bases d'un cours de science politique de l'Europe voire, comme le montreront les plans de cours, de cours différents sur l'Europe. L'absence de tradition complètement balisée est de ce point de vue plutôt une chance comme le souligne Hélène Michel dans sa présentation.

Ensuite, on peut penser que les effets de structure dont témoigne l'enseignement de l'Union européenne sont ceux de beaucoup de sous-disciplines en formation et que ces structures seront conduites à évoluer. Elles le seront sans nul doute. D'une part, l'intégration européenne produit de effets propres qui font qu'on imagine difficilement que les cours de science politique de l'Europe ne soient

pas amenés à se développer : au sein des IEP et de facultés de droit, mais aussi au sein d'autres cursus de sciences sociales où ils peuvent représenter une façon plus générale de développer la science politique. Pour ne prendre qu'un exemple, des demandes existent dans les cursus d'économie pour mieux faire comprendre les logiques des politiques économiques et des politiques d'entreprise à l'échelon européen, et on pourrait multiplier les pistes. Plus généralement, on imagine mal que le développement de l'espace européen de l'enseignement et de la recherche ne favorise pas le développement de cette matière (précisément commune aux différents pays de l'Union et aux besoins de formation des étudiants en Europe). D'autre part et enfin, ce développement s'accompagne désormais de la mobilisation des enseignants et des chercheurs du secteur et de la construction de lieux pour débattre. C'était précisément l'intention de la journée d'études organisée au printemps dernier et à présent de ce numéro.

* * *

Place aux contributions donc. Destinées moins à marquer qu'à susciter des questions ou tout simplement à faire réfléchir à sa pratique d'enseignant, elles sont constituées d'utiles points de comparaison et de réflexion assez libre sur des expériences de cours. On connaît les limites du genre et, au demeurant, il pourrait paraître assez incongru de témoigner sur une pratique somme toute assez récente. Il semble toutefois qu'aussi imparfait soit-il, ce type de prises de position peut contribuer à faire débat au sein et sur un secteur qui, bien qu'aux premières étapes de son développement, n'en apparaît pas moins incontournable pour l'avenir de la discipline.

BIBLIOGRAPHIE

- Baisnée O. et Smith A. (2003) "Pour une sociologie de l' "apolitique " : une analyse "infragouvernementale" de l'Union européenne ", communication au colloque *Qu'est-ce qu'une approche sociologique du politique ?*, Nanterre, 25-26 mai.
- Calhoun C. (2003) "European Studies : always already there and still in formation", *Comparative European politics*, 1 (1).
- Favre P. et Legavre J.B., dir. (1998) *Enseigner la science politique*, Paris, l'Harmattan.
- Georgakakis D., dir. (2002) *Les métiers de l'Europe*, Strasbourg, Presses universitaires de Strasbourg.

- Guiraudon V. (2000) « L'espace sociopolitique européen, un champ encore en friche ? », *Cultures et Conflits*, n° 38-39.
- Magnette P. (2003) *Le régime politique de l'Union européenne*, Paris, Presses de Sciences Po.
- Mattelart A. et Neveu E. (2003) *Introduction aux Cultural Studies*, Paris, La Découverte.
- Mény Y., Muller P., Quermonne J-L., dir. (1995) *Les politiques publiques en Europe*, Paris, l'Harmattan.
- Rumford C. et Murray P. (2003) “ Do we need a core curriculum in European Union studies, ”, *European Political Science*, autumn.
- Schmitter Ph. (2002) “ Seven (disputable) theses concerning the future of ‘transatlanticised’ or ‘globalised’ political science ”, *European Political Science*, spring.
- Smith A. (2000) “ French political science and European integration ”, *Journal of European Public Policy*, 7 (4).
- Smith A. (2004) *Le gouvernement de l'Union européenne. Une sociologie politique*, Paris, LGDJ.
- Smith M. (2003) “ Creating a new space : UK European Studies programmes at the Crossroads ”, *Journal of Contemporary European Studies*, 11 (1).
- Umbach G. (2003) “ Responding to the European Curricula development : a teaching companion in EU studies ”, *Kiosk Plus* (le ‘newsletter electronic’ de EpsNet), juin.
- Umbach G. et Scholl B., “ Towards a core curriculum in EU studies ”, *European Political Science*, spring.